

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-01

L'an deux mille vingt six
Le vingt-six février
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 10 février 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Éric BERTELOOT, Mme Corinne PASSERAT, M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Jean-Yves PERILLAT, M. Tanguy JON, Mme Aurélie ROCHE, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Odile VIX, M. Francis MARCHAL, M. Mickaël MAISTRE.

Absents Excusés : Mme Thérèse RAPHET (pouvoir à Mme Sheila MICHEL), M. Laurent VALLIER (pouvoir à M. Gilbert COLLINI), Mme Estelle GAILLARD (pouvoir à M. Éric BERTELOOT), M. Jean-Pierre BETEND, Mme Angélique LENOBLE, M. Lucas THABUIS, M. Johan CHEVRIER.

Absents : M. Mickaël JOLIVET-BALON

Objet de la délibération : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2025

Mme Sheila MICHEL expose,

Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022, relative au déroulement du conseil municipal, il lui est demandé d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 18 décembre 2025 qui a été adressé à l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante, par mail le 24 février 2026.

Délibération votée à 2 abstentions (Mme Aurélie ROCHE et M. Mickaël MAISTRE), 3 contre (Mme Odile VIX, MM. Francis MARCHAL et M. Jean-Luc ARCADE) et 12 pour.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,
Mme Sheila MICHEL.

